



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

*Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales*

### DÉLIBÉRATIONS :

#### **N° 2024-27 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR, DU SUPPLÉANT ET DE DEUX AGENTS RECENSEURS - APROUVEE**

Le recensement de la population de la commune sera fait du 16 janvier au 15 février 2025.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que Mme le Maire désigne un coordonnateur, un suppléant et deux agents recenseurs et fixe la rémunération des agents recenseurs à l'indice majoré 325 au prorata du nombre d'heures effectuées.

#### **N° 2024-28 : TRAVAUX DE VOIRIE 2024 – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2024 : Colas et Vernat.

Les seules différences entre ces deux offres sont celles du prix et du délai :

- VERNAT : 70506.72 € TTC et deux semaines de délai
- COLAS : 105491.74 € TTC et une semaine de délai

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise VERNAT pour le programme de voirie 2024 pour un montant de 70506.72 € TTC ; autorise Mme le Maire à signer le bon de commande correspondant, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### Questions diverses

#### **Compte-rendu de la réunion PLU du 24 juin 2024**

Cette réunion avait pour objet la présentation synthétique (non exhaustive) du diagnostic et une réflexion sur les grands axes du PADD au travers d'un atelier de photolangage.

La version définitive du PADD nous sera soumise le 20 septembre prochain pour validation.

#### **Modification des horaires d'ouverture de la mairie du 29 juillet au 18 août**

La mairie sera fermée au public tous les après-midis de la semaine à partir de 12h30 durant les vacances de l'agent d'accueil.

#### **Travaux aux abords de la lagune.**

Il est envisagé de réaliser des travaux aux abords de la lagune pour éviter le creusement du fossé et l'inondation des champs alentours en cas de fortes pluies. L'Agence de l'eau serait susceptible de financer une grande partie des travaux. Des études sont à prévoir.

#### **Présentation d'écopole sur le site de la Coved par M. Taupin**

L'entreprise privée PAPREC est en charge de la gestion des déchets sur le site de Chanceaux-Près-Loches. Elle fait face à un problème de stockage à cause du manque de place. Un agrandissement est donc nécessaire pour continuer à enfouir les déchets. L'entreprise souhaiterait acheter le terrain de la Communauté de communes qui jouxte le site actuel.

La maire,  
Martine TARTARIN